



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 09/2018
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 29 mars 2018

Protocoles d'indemnisation de cotisations

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise l'indemnisation des personnels de droit local de nationalité française employés par l'EGD de Dakar au Sénégal, au titre des cotisations retraite impayées du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 2000 et autorise le directeur de l'Agence à signer les sept transactions (situations individuelles en annexe).

Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 29 mars 2018

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Laurent BILI